



**PROCES-VERBAL
DU COMITE SYNDICAL
DU 12 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 décembre 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Etaient présents :

COLLEGE	REPRESENTANTS	
	NOM	PRENOM
1. CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2. NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3. CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4. CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
5. INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6. PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7. CU CAEN LA MER	BERT	Jean
8. CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
9. NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10. VAL ES DUNES	BIZET	Michel
11. PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
12. ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
13. CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
14. CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
15. CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
16. COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
17. CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL	Cédric
18. BAYEUX INTERCOM	CHAUVIN	Emilie
19. LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
20. LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
21. CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
22. CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23. VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
24. CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
25. CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
26. CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
27. CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
28. PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
29. CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
30. PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
31. PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
32. ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
33. CU CAEN LA MER	GANCEL	David
34. NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
35. VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
36. VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
37. TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
38. INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39. CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
40. CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
41. EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
42. COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
43. SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
44. PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
45. SEULLES - TERRE ET MER	HYUGHE	Jessica
46. CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
47. EPCI	LAGALLE	Philippe
48. CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
49. CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
50. VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
51. CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
52. CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert

53.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
54.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
56.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
57.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
58.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
59.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
60.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
61.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
62.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
63.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
64.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick
65.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
66.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
67.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
68.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
69.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
70.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
71.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
72.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
73.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
74.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
75.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
76.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
77.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
78.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
79.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
80.	EPCI	SAINT LO	Patrick
81.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
82.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
83.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
84.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
85.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
86.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
87.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
88.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig
89.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE	REPRESENTANTS	
	NOM	PRENOM
1. COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2. LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
3. PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
4. CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
5. COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
6. CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
7. INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8. NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9. LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
10. CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
11. VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
12. LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13. PAYS DE FALAISE	CHAVET	Sébastien
14. LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15. LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCHIO	Jean-Pierre
16. PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
17. BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18. LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
19. CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
20. VALES DUNES	EUDE	Christophe
21. SEUILLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
22. EPCI	GUERIN	Daniel
23. INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
24. COEUR DE NACRE	JOUY	Franck

25.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
26.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
27.	PRE BOCAIS INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
28.	PRE BOCAIS INTERCOM	LE MAZIER	Michel
29.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
30.	PRE BOCAIS INTERCOM	LECHAT	Anthony
31.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
32.	PAYS DE FALAISE	LEROUY	Eric
33.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
34.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
35.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
36.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
38.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
39.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
40.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
41.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
42.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
43.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

Représentant donnant pouvoir		COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Alain AUDRIEU	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN Patrick	CU CAEN LA MER
2.	Anne-Marie BAREAU	LISIEUX NORMANDIE	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Martial BORDAIS	CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL Cédric	CU CAEN LA MER
4.	Céline COLLET	CU CAEN LA MER	MONSIMIER Philippe	CU CAEN LA MER
5.	Damien DE WINTER	CU CAEN LA MER	ALLAIRE Stanislas	CU CAEN LA MER
6.	Alain GOBE	EPCI	PARIS Françoise	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
7.	Bruno GODEFROY	CU CAEN LA MER	ESCHACH Nicolas	CU CAEN LA MER
8.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LIZORET Didier	CU CAEN LA MER
9.	François JOLY	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU Bruno	CU CAEN LA MER
10.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
11.	Vincent LOUDET	CU CAEN LA MER	BOUILLON Jean-Pierre	CU CAEN LA MER
12.	Philippe MARIE	CU CAEN LA MER	WILLAUME Ludwig	CU CAEN LA MER
13.	Richard MAURY	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
14.	Marc MILLET	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
15.	Jean-Marc PHILIPPE	CU CAEN LA MER	BOYER Patrick	CU CAEN LA MER
16.	Cédric POISSON	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
17.	Nicolas RENARD	CU CAEN LA MER	SAINT Thierry	CU CAEN LA MER
18.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
19.	Lucie TANQUEREL	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM

ACCUEIL DES REPRESENTANTS

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux représentants présents à ce Comité Syndical et remercie chacun d'entre eux pour cette mobilisation qui permet d'atteindre le quorum.

ORDRE DU JOUR

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants du Comité Syndical le 6 décembre dernier :

➤ **Rapport de la Présidente**

- Accueil des nouveaux membres du Comité Syndical,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024,
- Compte-rendu des décisions de la Présidente en vertu des délégations du Comité Syndical,
- Etat des transferts de compétences,
- Etat d'avancement des procédures d'adhésions en cours,
- Agenda,
- Elections de nouveaux membres du Bureau Syndical, dont un Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité,
- Présentation des actions accomplies pour remédier aux observations formulées par la CRC.

➤ **Finances**

- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours,
- Subvention d'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe « MD » 2024,
- Ouverture des crédits d'investissement avant les votes des budgets 2025,
- Durée d'amortissement des immobilisations,
- Budget Principal 2024 – Décision Modificative n° 4.

➤ **Concessions Gaz**

- Convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées - Moyenne Echelle,
- Convention pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la décarbonation des territoires.

➤ **Concession Electricité**

- Prolongation de la durée de conventions liées au contrat de concession (PCT – Echanges – VRG),
- Convention pour un référentiel commun Terme I,
- Convention d'Analyse d'Impact Scénarisée,
- Nouveau barème de raccordement au réseau public d'électricité.

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Monsieur Philippe LAGALLE, Vice-président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques,
- Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-président en charge des concessions Electricité et Gaz,
- Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services.

PRESENTATION DES NOUVEAUX REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL

Madame la Présidente rappelle que les dernières Commissions Locales d'Energies ont, notamment, permis l'élection de 5 nouveaux représentants au Comité Syndical en remplacement de membres démissionnaires ou décédés.

Ont ainsi été élus :

				
MARIE Patrick Annelbault TERRED'AUGE 30 septembre 2024	CHAUVIN Emilie Port-en-Bessin- Huppain BAYEUX INTERCOM 2 octobre 2024	HUYGHE Jessica Sainte-Croix-sur-Mer SEUILLES TERRE ET MER 3 octobre 2024	RATEL Philippe Saint-Denis-de- Mailloc LISIEUX NORMANDIE 7 octobre 2024	DENOYELLE Patrick Grainville-sur-Odon VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON 14 octobre 2024

Au nom de l'ensemble des membres du Comité Syndical, Madame la Présidente les félicite pour leur élection et leur souhaite la bienvenue.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Patrice GERMAIN, représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, est nommé secrétaire de séance.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2024, transmis aux représentants, en annexe de la note de synthèse, jointe à leur convocation.

Le Comité Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024, sans aucune observation.

MODALITES DES VOTES

Madame la Présidente confirme que, conformément à l'ordre du jour de la séance, des décisions d'intérêt commun et d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » seront soumises à approbation aujourd'hui.

Pour ces dernières les représentants du collège des EPCI et du collège des communes de la CU Caen la mer, membres du syndicat, ne pourront pas prendre part au vote.

Elle propose d'utiliser le vote à main levée.

Conformément à l'article 17 du règlement intérieur, le vote électronique sera utilisé pour les phases d'élection. Des boitiers de vote ont ainsi été distribués à l'emargement.

Le Comité Syndical valide le vote à main levée pour les délibérations et prend acte que le vote électronique sera utilisé pour les phases d'élection.

DECISIONS DE LA PRESIDENTE, EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions prises, depuis le 10 octobre 2024, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

OBJET					
Transition Energétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes de Beuvillers, Potigny et Souleuvre-en-Bocage au service pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments.		
		Niveau 2	Adhésion des communes de Beuvillers, Hottot-les-Bagues, Laize-Clinchamps Potigny, Saint-Germain-le-Vasson et Souleuvre-en-Bocage au service pour un bâtiment.		
	Maison de l'énergie	Convention de partenariat avec l'Association "Les Petits Débrouillards Grand Ouest" - Animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie - année 2025.			
		Convention de partenariat avec le CPIE pour des animations pédagogiques - "Escape Game - Mission énergie" de la Maison de l'Energie - année 2025.			
	Solidarité énergétique	Convention de partenariat avec l'association "La Marette" pour des animations pédagogiques - "Escape Game - Mission énergie" de la Maison de l'Energie - année 2025.			
		Conventions de partenariat (2024-2025) avec SOLIHA et avec le CDHAT pour le financement de travaux de rénovation énergétique à destination de ménages aux ressources modestes pour la prévention et le traitement des situations de précarité énergétique.			
	Conventions de partenariat avec le Secours Catholique, le Secours Populaire Français et la Croix Rouge Française pour l'attribution de subventions pour le traitement d'impayés d'énergie.				
	Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2024 de Vire-Normandie.				
Mobilités bas carbone	Avenant n°2 à la convention de financement pour l'acquisition de véhicules électriques - Commune de Mézidon Vallée d'Auge - Modification des dispositions de la décision 2023-DEC-36.				
Finances	Virement de crédits n°4-2024 - Budget principal - du chapitre 4581924 au chapitre 4581624 et 4581823 - Besoins de crédits supplémentaires concernant des travaux de génie civil télécom 2024 (800 000 €) et d'éclairage public 2023 (80 000 €), dans le cadre d'opérations sous mandat.				
RH - Moyens Généraux	Décision de défense des intérêts du SDEC-ÉNERGIE dans l'instance n° 2402490-1 introduite devant le Tribunal Administratif de Caen.				
Eclairage Public	Convention de partenariat tripartie entre le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, le SDEC ÉNERGIE et le SDEM 50 - concernant la réduction de la pollution lumineuse issue des voies publiques.				
Concession Electricité	Convention particulière d'occupation du domaine public autoroutier SDEC ÉNERGIE - SAPN - commune de BOURGEAUVILLE.				
Assurances	Convention de gestion des recours contre les tiers.				

Ces décisions sont à disposition de tous sur le site internet du syndicat, dans la rubrique du recueil des actes administratifs.

Le Comité Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le 10 octobre 2024.

ETAT DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Depuis le Comité Syndical du 10 octobre 2024, le Bureau Syndical, lors de ses séances des 8 novembre et 6 décembre 2024 a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE a été chargée de les mettre en œuvre. Il s'agit des transferts suivants :

GAZ	LISON
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE)	JANVILLE ENGLESQUEVILLE-LA-PERCEE LES AUTHIEUX SUR CALONNE
ENERGIES RENOUVELABLES	BERNIERES-SUR-MER

Au vu de l'ensemble de ces décisions, l'état actuel des **527 collectivités adhérentes** au SDEC ÉNERGIE, par compétence(s) transférée(s), est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
480 communes 1 intercommunalité	454 communes 10 intercommunalités	49 communes
Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
125 communes 1 intercommunalité	224 communes 1 intercommunalité	28 communes 3 intercommunalités
Contribution à la Transition Energétique		Réseaux publics de chaleur et/ou de froid
6 communes		1 commune

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

ETAT D'AVANCEMENT DES PROCÉDURES D'ADHESIONS EN COURS

- Adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne dans le cadre du transfert de sa compétence « Eclairage Public »

Le délai des trois mois offert aux collectivités membres du Syndicat pour s'exprimer sur l'adhésion de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE au 1^{er} janvier 2025, a pris fin le 27 novembre dernier.

La majorité qualifiée a été acquise dès la fin du mois d'octobre par les délibérations favorables de plus de la moitié des membres, représentant plus des deux tiers de la population du territoire mais également par les délibérations favorables de plus des deux tiers des membres, représentant plus de la moitié de la population :

Délibérations reçues - avis favorable	419	638 101 habitants
---------------------------------------	-----	-------------------

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE compte 527 membres pour une population totale de 714 356 habitants.

Les services de la Préfecture ont aussitôt été informés et l'arrêté a pu être signé par le Préfet et publié le 11 décembre 2024.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

➤ Adhésion de la Communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom dans le cadre du transfert de sa compétence « Eclairage Public » sur l'ensemble de son territoire

Madame la Présidente rappelle que, comme annoncé en Comité Syndical du 10 octobre dernier, la délibération relative à l'adhésion de la Communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom a été notifiée aux collectivités membres du Syndicat le 15 octobre 2024 pour l'émission d'un avis avant le 15 janvier 2025.

A ce jour, le SDEC ENERGIE a enregistré les retours suivants :

Délibérations reçues - avis favorable	264	444 545 habitants
---------------------------------------	-----	-------------------

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

AGENDA

➤ Agenda du Comité Syndical

Dans un souci permanent de garantir l'atteinte du quorum lors des réunions du Comité Syndical, permettant la continuité des activités du syndicat et des services rendus aux usagers, Madame la Présidente rappelle les dates des Comités Syndicaux de l'année 2025 :

- Jeudi 6 février 2025 – 14 h – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- Jeudi 27 mars 2025 – 14 h – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- Jeudi 5 juin 2025 – 14 h – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- Jeudi 9 octobre 2025 – 14 h – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- Jeudi 18 décembre 2025 – 14 h – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

➤ Normandie Energies Tour - NET

Madame la Présidente confirme que la 9^{ème} édition du Normandie Energies Tour aura lieu le samedi 20 septembre 2025.

Le Bureau Syndical du 6 décembre a voté une tarification incitative pour les collectivités qui sont ou souhaitent s'engager dans le développement des mobilités alternatives et favoriser ainsi leur inscription au rallye :

	Pour un équipage de 2 personnes	Par personne supplémentaire
Collectivités	50 €	25 €
Commune ou structure communale partenaire (Organisation accueil départ, café ou arrivée)	Gratuit	



➤ Vœux aux partenaires 2025

Madame la Présidente confirme également que la cérémonie des vœux 2025 aura lieu le mardi 14 janvier 2025, à 12h dans les locaux du SDEC ÉNERGIE et sera suivie d'un cocktail déjeunatoire.

Elle invite l'ensemble des élus du Comité Syndical à participer à ce premier temps fort de l'année 2025.

Le Comité Syndical prend acte de ces prochaines échéances.

DECOMpte DES PRESENTS

Madame la Présidente annonce l'état des présents ainsi que les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment :

	Votes d'intérêt commun	Votes d'intérêt spécifique Gaz
Représentants	152	144
Représentants en exercice*	151	143
Quorum atteint à partir de	76	72
Présents	89	84
Pouvoirs	19	18
Total des votants	108	102

* Dans l'attente de la désignation le 19 décembre prochain, d'un représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer pour le territoire de Soliers.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement commencer à délibérer.

ELECTIONS DE NOUVEAUX MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL, DONT UN VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Madame la Présidente rappelle que suite :

- à la démission de Monsieur Christophe MORIN, représentant du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon, enregistré le 5 juillet 2024,
- au décès de Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, représentant du collège de Terre d'Auge, survenu le 8 septembre dernier,

et conformément à la délibération du Comité Syndical du 24 septembre 2020, qui fixe le nombre de membres du Bureau Syndical à 25 (1 Président, 8 vice-présidents et 16 membres) il y a nécessité d'organiser des élections partielles pour compléter le Bureau Syndical.

Madame la Présidente fait appel aux volontaires pour composer le bureau de vote à ses côtés :

Secrétaire de séance : Monsieur Rémi BOUGAULT, représentant de la commission locale d'énergie d'Isigny-Omaha Intercom.

Scrutateurs :

- Monsieur Hervé GUIMBRETIERE, représentant du collège de Seulles, Terre et mer,
- Monsieur Patrice GERMAIN, représentant du collège de Normandie Cabourg Pays-d'Auge.

Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services, rappelle les différents rôles du membre du Bureau syndical :

- Faire partie d'au moins 2 commissions de travail internes. Il étudie et prépare les dossiers qui seront soumis au bureau syndical.
- Participer aux 4 à 5 assemblées générales annuelles du comité syndical qui se tiennent à Caen.
- Animer les réunions de la CLE pour laquelle il a été élu comme représentant au comité et au bureau syndical.
- Participer aux réunions du bureau syndical qui se tiennent au SDEC ENERGIE. Il y représente notamment sa CLE.

Monsieur le Directeur Général des services rappelle que le Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité :

- Assure le pilotage la commission interne, qui se réunit autant de fois que le Bureau Syndical, soit entre 8 et 9 fois par an et dont les domaines d'intervention sont notamment les suivants :
 - o L'analyse des programmes de sécurisation, de renforcement des réseaux d'électricité, d'effacement coordonné des réseaux,
 - o L'étude de rénovation des postes de transformation et du traitement des déchets de chantier,
 - o Le suivi et la programmation des plans pluriannuels d'investissement,
 - o La préparation de la conférence NOME et de l'inventaire FACÉ.
- Participe :
 - o aux 5 comités syndicaux annuels,
 - o Aux 8 bureaux syndicaux,
 - o aux Commissions locales d'Energie de son territoire,
 - o à diverses réunions de travail connexes,qui, en général, se tiennent en journée.

Cette vice-présidence nécessite des échanges réguliers, au minimum hebdomadaire, avec le directeur réseaux du syndicat afin de traiter les affaires courantes.

Avant appel à candidatures, Madame la Présidente laisse le soin à Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services, de rappeler les différentes modalités de vote et notamment que :

- chaque vote est uninominal à scrutins secrets avec majorité absolue aux deux premiers tours et majorité relative au troisième tour (*En cas d'égalité : application de la règle du plus âgé*) ;
- un candidat ne doit pas être en situation de cumuler la « conservation d'un intérêt » dans une entreprise et des attributions exécutives au sein du syndicat ;
- chaque candidat sera invité à se présenter et à exposer ses motivations.

Plusieurs phases d'élection seront proposées :

1. **Election du vice-président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité** parmi l'ensemble des représentants au Comité Syndical, membres actuels du Bureau Syndical compris ;

Selon que l'élu soit déjà membre du Bureau Syndical ou non :

2. **Election d'un ou de deux autres membres du Bureau syndical** afin que le nombre total d'élus au Bureau atteigne le nombre précédemment déterminé par le Comité syndical (25 membres).

Soit, selon les premiers résultats, 2 à 3 phases d'élection, en garantissant un siège à l'un des 4 élus du territoire de Terre d'Auge, qui n'est plus représenté au sein du Bureau Syndical.

En effet, il est rappelé que les statuts du syndicat prévoient explicitement que chaque collège soit représenté par au moins un membre du Bureau Syndical ; cela permet d'avoir une représentativité homogène des différents territoires au sein du Bureau Syndical.

Le vote électronique au scrutin secret est utilisé.

Madame la Présidente s'assure que l'ensemble des élus présents est bien en possession du boîtier de vote correspondant au numéro associé à leur nom sur la liste remise à l'émargement et que les détenteurs de pouvoirs se sont bien vu remettre celui de leur mandataire.

➤ ELECTION DU 7^{EME} VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

ELECTION D'UN 7^{EME} VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE - PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Considérant que l'ensemble des représentants du Comité Syndical, est éligible.

Candidats ayant exprimé leurs motivations :

- Monsieur Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie et membre du Bureau Syndical,
- Monsieur Fabrice DEROO, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer,
- Monsieur Jean-Paul POULAIN, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Résultats du vote projetés à l'écran :

- Nombre de votants : 108
- Votes blancs : 1
- Abstentions – non votés : 1
- Voix exprimées : 106
- Majorité absolue : 54

Ont obtenu :

- Monsieur Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie, 51 voix
- Monsieur Fabrice DEROO, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 44 voix
- Monsieur Jean-Paul POULAIN, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 10 voix
- Monsieur Philippe CAPOËN, représentant du collège des communes de la Communauté Urbaine Caen la mer, membres du SDEC ENERGIE, 1 voix.

La majorité absolue requise au 1^{er} tour n'étant pas atteinte, un second tour est organisé.

ELECTION D'UN 7^{EME} VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE - DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Candidats :

- Monsieur Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie et membre du Bureau Syndical,
- Monsieur Fabrice DEROO, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer,
- Monsieur Jean-Paul POULAIN, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Résultats du vote projetés à l'écran :

- Nombre de votants : 108
- Votes blancs : 1
- Abstentions – non votés : 1
- Voix exprimées : 106
- Majorité absolue : 54

Ont obtenu :

- Monsieur Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie, 60 voix
- Monsieur Fabrice DEROO, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 41 voix
- Monsieur Jean-Paul POULAIN, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 5 voix.

Est élu :

Monsieur Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 7^{ème} vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité et immédiatement installé.

Après le bon déroulé des opérations de votes et compte tenu des résultats des scrutins, le Comité Syndical :

- PROCLAME Monsieur Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie, élu en qualité de 7^{ème} Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité du SDEC ÉNERGIE et le déclare installé dans cette fonction au sein du Bureau syndical ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Monsieur Denis CHÉRON libérant un siège de membre du Bureau Syndical, deux sièges sont maintenant à pourvoir.

Considérant que le territoire de la CLE de Terre d'Auge n'est plus représenté au Bureau Syndical, Madame la Présidente propose de commencer par résERVER le prochain siège à un représentant de ce territoire.

➤ ELECTION D'UN 24EME MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL, REPRESENTANT LE COLLEGE DE TERRE D'AUGE - PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Madame la Présidente rappelle que seuls les représentants du territoire de Terre d'Auge peuvent se présenter au vote de l'ensemble des représentants du Comité Syndical en exercice.

Candidat ayant exprimé ses motivations :

- Monsieur Corentin RIOU, représentant du collège de Terre d'Auge.

Résultats du vote projetés à l'écran :

- Nombre de votants : 108
- Votes blancs : 5
- Abstentions – non votés : 1
- Voix exprimées : 102
- Majorité absolue : 52

A obtenu :

- Monsieur Corentin RIOU, représentant du collège de Terre d'Auge, 102 voix.

Est élu :

Monsieur Corentin RIOU, représentant du collège de Terre d'Auge, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 24^{ème} membre du Bureau Syndical et immédiatement installé.

Le territoire de la CLE de Terre d'Auge étant maintenant représenté, Madame la Présidente propose de procéder à l'élection du 25^{ème} membre du Bureau Syndical.

➤ ELECTION D'UN 25EME MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL - PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Madame la Présidente rappelle que l'ensemble des représentants du Comité Syndical, est éligible.

Candidats ayant exprimé leurs motivations :

- Madame Edith GODIER, représentante du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon ;
- Monsieur Fabrice DEROO, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Résultats du vote projetés à l'écran :

- Nombre de votants : 108
- Votes blancs : 5
- Abstentions – non votés : 0
- Voix exprimées : 103
- Majorité absolue : 52

Ont obtenu :

- Madame Edith GODIER, représentante du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon, 60 voix ;
- Monsieur Fabrice DEROO, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 42 voix ;
- Monsieur Jean-Pierre BALAS, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix.

Est élu :

Madame Edith GODIER, représentante du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 25^{ème} membre du Bureau Syndical et immédiatement installée.

Après le bon déroulé des opérations de votes et compte tenu des résultats des scrutins, le Comité Syndical :

- PROCLAME Monsieur Corentin RIOU et Madame Edith GODIER respectivement en qualité de 24^{ème} et 25^{ème} membres du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE et les déclare installés dans ces fonctions, en confirmant l'ordre du tableau comme suit :

QUALITE	NOM PRENOM	COLLEGE
Présidente	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
1 ^{er} Vice-Président Administration générale-Finances-Cartographie et usages numériques	LAGALLE Philippe	EPCI
2 ^{ème} Vice-Président Concessions Electricité et GAZ	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3 ^{ème} Vice-Président Développement économique	HEURTIN Jean-Yves	PAYS DE FALAISE
4 ^{ème} Vice-Président Relations usagers et précarité énergétique	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
5 ^{ème} Vice-Président Transition Energétique	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
6 ^{ème} Vice-Président Mobilités bas carbone	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
7 ^{ème} Vice-Président Travaux sur les réseaux publics d'électricité	CHERON Denis	LISIEUX NORMANDIE
8 ^{ème} Vice-Président Eclairage public et signalisation lumineuse	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
10 ^{ème} autre membre	RUON Vincent	PRE BOCAGE INTERCOM
11 ^{ème} autre membre	GUIMBRETIÈRE Hervé	SEULLES - TERRES ET MER
12 ^{ème} autre membre	GIRARD Henri	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
13 ^{ème} autre membre	BOUJRAD Abderrahman	CINGAL - SUISSE NORMANDE
14 ^{ème} autre membre	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
15 ^{ème} autre membre	GERMAIN Patrice	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
16 ^{ème} autre membre	BAREAU Anne-Marie	LISIEUX NORMANDIE
17 ^{ème} autre membre	FLEURY Catherine	PAYS DE HONFLEUR BEUZEVILLE
18 ^{ème} autre membre	CAPOËN Philippe	COMMUNES CU-MEMBRES DU SDEC ENERGIE
19 ^{ème} autre membre	GUEGUENIAT Franck	CU CAEN LA MER
20 ^{ème} autre membre	MALOISEL Gilles	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
21 ^{ème} autre membre	BAIL Romain	CU CAEN LA MER
22 ^{ème} autre membre	KANZA MIA DIYEKA Théophile	CU CAEN LA MER
23 ^{ème} autre membre	BENOIST Claude	CŒUR COTE FLEURIE
24 ^{ème} autre membre	RIOU Corentin	TERRE D'AUGE
25 ^{ème} autre membre	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

- **CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.**

PRESENTATION DES ACTIONS ACCOMPLIES POUR REMEDIER AUX OBSERVATIONS FORMULEES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NORMANDIE - CRC

Madame la Présidente rappelle qu'en 2022, la Chambre Régionale des Comptes Normandie a ouvert une procédure de contrôle des comptes et de la gestion du syndicat pour les exercices 2017 à 2021.

Son rapport d'observations définitives (ROD) a été communiqué avec les réponses du Syndicat au Comité Syndical du 29 juin 2023.

Dans l'année qui suit cette communication, la Présidente doit présenter au comité syndical, les actions que le syndicat a entrepris à la suite des observations (4 recommandations et 5 obligations de faire) formulées par la CRC.

Ce rapport d'avancement doit ensuite être transmis à la chambre régionale des comptes.

Monsieur Alban RAFFRAY présente les actions accomplies, permettant de suivre les recommandations suivantes :

Recommandation 1 - Assortir le plan stratégique d'objectifs et d'indicateurs de suivi chiffrés :

Le plan stratégique a fait l'objet d'une évaluation à mi-mandat (comité du 29 juin 2023) : des indicateurs chiffrés ont permis d'apprecier l'atteinte des objectifs pour concourir à la réalisation des orientations stratégiques.

Par ailleurs, le plan stratégique a été actualisé pour définir les priorités à réaliser pour la fin de mandat. Il comprend dorénavant les 10 orientations.

Dans le cadre de sa démarche qualité, validée par l'obtention de la certification ISO 9001, le SDEC ÉNERGIE déploie un pilotage de ses activités par la mise en place et le suivi de tableaux de bord qui reprennent des objectifs et indicateurs qui sont la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques

Les orientations stratégiques sont diffusées dans l'organisation via des objectifs opérationnels assignés à chaque direction et services.

Exemple :

Objectif 3 : Développer notre contribution à la production locale d'énergie renouvelables		2
Justification	Critères	Conditions
Nécessité de s'organiser pour impulser les initiatives locales pour produire des énergies renouvelables sur notre territoire (dans un objectif de massification)	<p>Suivi de l'avancement des projets ombrères dans le cadre de la société de projets SolisDEC avec pour objectif de signer les statuts et le pacte d'associés avant la fin du 3^{me} trimestre 2024 et avec un début de travaux pour la 1^{re} ombrière en janvier 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2024, engager la démarche permettant la création d'une Personne Morale Organisatrice (PMO) pour les opérations d'autoconsommation collective des projets SolisDEC et Nacre Energie - Mettre en place le nouveau contrat patrimonial avec l'ADEME pour relancer les projets de production de chaleur afin d'avoir au minimum une réalisation en 2025 - Avancement de l'étude de structuration avec la CU Caen la mer, avec pour objectif une finalisation de cette première étude en 2024 	

Recommandation 2 - Obtenir de Primagaz qu'il complète ses comptes rendus annuels d'activité, conformément au cahier des charges de sa concession de gaz :

Primagaz communique désormais un document de synthèse (CRAC) qui reprend les éléments attendus au regard du cahier des charges. (nombre d'usagers, volume de consommation, niveau de dépenses d'investissement, suivi des incidents, ...)

Les informations transmises restent perfectibles et le syndicat continue de maintenir la pression auprès du concessionnaire pour obtenir des informations plus précises.

Recommandation 3 - Etablir sous trois ans un bilan économique et financier de l'efficacité des dispositifs de déploiement des bornes de recharge et d'installation des centrales de production d'énergie solaire avant d'envisager leur éventuelle extension :

- **Concernant le déploiement des bornes de recharge :**

L'efficacité d'un service public ne se mesure pas uniquement en termes de rentabilité financière.

Après étude des modes alternatifs de gestion (concession, DSP, ...), le SDEC ÉNERGIE a choisi de maintenir la régie.

Des actions ont été menées pour consolider le modèle (ex : révision des durées d'amortissement).

Le déploiement du SDIRVE a été validé entraînant une augmentation progressive du nombre de bornes.

Equilibre financier n'est pas assuré sans l'intervention du syndicat (subvention d'équilibre).

- **Concernant la production d'énergie photovoltaïque :**

Le bilan économique et financier de la régie ENR réalisé montre la rentabilité du modèle qui permet de dégager un excédent depuis 2 ans. Le versement d'une subvention d'équilibre provenant du budget principal n'est pas nécessaire.

Cette activité de production d'énergies renouvelables s'élargit au syndicat avec la création de deux sociétés de projet. Les études juridique et financière réalisées pour valider les modèles économiques attestent de la viabilité de ces projets.

Recommandation 4 - Compléter les réflexions sur d'éventuelles implications dans une structure de partenariat public-privé, par une analyse comparative des dispositifs existants dans d'autres régions.

Une étude de structuration de l'accompagnement des collectivités pour le développement de projets de production d'énergies renouvelables dans le Calvados a été réalisée en 2024 par le SDEC ÉNERGIE et la Communauté Urbaine Caen la mer.

Dans le volet « diagnostic » de cette étude, une analyse comparative a été réalisée sur plusieurs modèles de structuration mis en œuvre dans d'autres territoires. Les bureaux d'études techniques (BET) chargés du marché ont identifié les atouts et limites de ces modèles et les enseignements pertinents pour le territoire du Calvados.

A ces recommandations, s'ajoutaient les cinq obligations de faire suivantes auxquelles le syndicat avait apporté des premiers éléments de réponses et dont les actions sont précisées comme suit :

Obligation de faire n° 1 : Produire pour chaque compte administratif des documents complets et appuyés des annexes conformes aux maquettes comptables.

L'impossibilité technique de générer informatiquement certaines annexes de la maquette du compte financier unique oblige le syndicat à les produire sous format tableur.

Le syndicat est en capacité de présenter tous les documents et annexes depuis 2023.

Les CFU 2023 des budgets principal et annexes ont été adoptés par le Comité syndical du 28 mars 2024.

Obligation de faire n° 2 : Etablir l'inventaire physique et la concordance entre les états respectifs du patrimoine, et comptabiliser systématiquement les flux financiers en fonction de l'évolution du statut des nouvelles immobilisations.

1ères évolutions concourant à l'amélioration de notre gestion patrimoniale :

- Création d'un inventaire physique des biens propres du syndicat en 2023 ;
- Mise à jour en cours pour l'année 2024 ;
- Création d'un inventaire physique rattaché à l'exercice des compétences statutaires depuis cette année (en cours).

Parmi les actions restant à mener :

- Le rapprochement de l'inventaire physique et de l'inventaire comptable du syndicat ;
- Le contrôle de cohérence entre l'inventaire comptable du syndicat et celui produit par la Paierie
- L'intégration des biens concédés dans la comptabilité du syndicat (action complexe à entreprendre et à finaliser. De très nombreux points comptables et méthodologiques restent à lever pour pouvoir obtenir des résultats satisfaisants)

Obligation de faire n° 3 : Acter l'application à l'ensemble des agents des cycles horaires conformes aux textes sur la durée annuelle du temps de travail, dans le règlement interne.

Le SDEC ÉNERGIE applique, pour l'ensemble des agents, la durée annuelle réglementaire du temps de travail et sa mise en œuvre est précisée dans le guide de fonctionnement interne.

Des ajustements nécessaires ont été formalisés au travers de notes internes sans être retranscrits dans ce guide.

L'ensemble du guide de fonctionnement est en cours de révision pour intégrer toutes les modifications.

En 2025, le chapitre « Organisation du temps de travail » incluant notamment les cycles horaires sera examiné.

Le document final fera l'objet d'un avis du Comité social territorial avant d'être soumis à délibération du Bureau syndical en 2025.

Obligation de faire n° 4 : Appliquer les méthodes de calcul d'évaluation des offres en conformité avec les informations figurant dans les documents de consultation des entreprises et, avec les textes pour ce qui concerne les offres à déclarer comme inacceptables.

Le SDEC ÉNERGIE met en œuvre une politique d'achat qui s'inscrit complètement dans le cadre de la commande publique et dont l'une des finalités est l'utilisation optimum des deniers publics.

Le syndicat applique les méthodes de calcul d'évaluation des offres en conformité avec les informations figurant dans les documents de consultation des entreprises

Obligation de faire n° 5 : Soumettre à l'organe délibérant les rapports annuels d'activité des concessions d'électricité et de gaz.

La présentation des rapports de contrôle des concessionnaires au comité syndical est maintenant planifiée chaque l'année.

Les rapports des contrôles ANTARGAZ ENERGIES et PRIMAGAZ, réalisés en 2022, portant sur les données 2021 des contrats de concession, ont bien été présentés au comité syndical (CS) du 29 juin 2023.

Les rapports de contrôle GRDF et ENEDIS-EDF réalisés en 2022, portant sur les données 2021 des contrats de concession ont été présentés au CS du 12 octobre 2023.

Les rapports des contrôles GRDF, ANTARGAZ ENERGIES et PRIMAGAZ, réalisés en 2023, portant sur les données 2022 des contrats de concession, ont été présentés au Comité Syndical du 20 juin 2024 et celui d'ENEDIS-EDF, au Comité Syndical du 10 octobre 2024.

Madame la Présidente donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de prendre acte de cette présentation.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	89	19	108

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la présentation des actions accomplies pour remédier aux observations formulées le 16 mai 2023 par la Chambre régionale des comptes Normandie, relatives à la gestion du SDEC ÉNERGIE pour les exercices 2017 à 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

FINANCES

FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que, par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur les 47 nouveaux projets présentés depuis sa séance du 10 octobre 2024 par 37 communes, proposés en annexe de la note de synthèse explicative, pour les montants suivants :

• Montant total des travaux :	2 261 004,28 € HT
• Montant de la participation communale :	1 044 532,19 €
➤ Montant des fonds de concours :	1 042 962,91 €
➤ Montant du solde en fonctionnement :	1 569,28 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette nouvelle liste.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	89	19	108

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la liste des 47 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour un montant total de 1 042 962,91 ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

SUBVENTION D'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE » 2024

Monsieur Philippe LAGALLE, rappelle que l'article L.2224.1 et 2 du Code général des collectivités territoriales, applicable au SDEC ÉNERGIE, fait obligation d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget des services à caractère industriel ou commercial et interdit toute prise en charge, par le budget principal de la collectivité, de dépenses afférentes à ces services.

Toutefois, il autorise des dérogations au principe d'équilibre dans les trois éventualités suivantes :

1. Si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières ;
2. Si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
3. Si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Le budget annexe de la régie « Mobilité durable » relève des cas dérogatoires n° 2 et 3.

Malgré la très nette progression des recettes de fonctionnement (grâce à l'augmentation du nombre de sessions et à la revalorisation des tarifs aux usagers), ces dernières ne couvrent pas la totalité des charges de fonctionnement directement impactées par la volatilité des coûts d'énergie et la hausse des frais de maintenance :

Section	Sens	Code chapitre	Libellé chapitre	CFU 2023	BP 2024	CFU provisoire 2024
F	R	002	Résultat d'exploitation reporté	6 008,29	1 895,48	1 895,48
F	R	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	158 106,36	200 000,00	199 652,53
F	R	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	452 994,25	850 000,00	767 606,23
F	R	74	Subventions d'exploitation	9 280,00	68 400,00	20 520,00
F	R	75	Autres produits de gestion courante	0	0,00	53 628,27
F	R	77	Produits exceptionnels	245 000,00	301 654,52	0,00
TOTAL DES RECETTES				871 388,90	1 421 950,00	1 043 302,51
F	D	011	Charges à caractère général	433 453,43	900 000,00	886 452,22
F	D	012	Charges de personnel et frais assimilés	80 020,05	100 000,00	94 695,51
F	D	022	Dépenses imprévues	0	3 000,00	0,00
F	D	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	340 019,35	400 000,00	389 507,34
F	D	65	Autres charges de gestion courante	0,59	1 000,00	0,00
F	D	67	Charges exceptionnelles	0	1 000,00	0,00
F	D	68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	16 000,00	16 650,00	16 650,00
F	D	69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0	300,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES				869 493,42	1 421 950,00	1 387 305,07
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				1 895,48	0,00	-344 002,56

Le résultat provisoire de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 est déficitaire et nécessite d'ajuster le montant de la subvention d'équilibre prévue initialement à 301 654,52 € lors du vote du budget primitif le 28 mars 2024 ; il sera d'environ 345 000 €.

Dans ce contexte, Madame la Présidente propose au Comité Syndical l'attribution d'une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement pour un montant de 345 000 €.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de valider l'attribution de cette subvention d'équilibre.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	89	19	108

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de la subvention d'équilibre du budget principal vers la section de fonctionnement du budget annexe « Mobilité Durable » pour un montant estimé à date de 345 000 € ;
- DECIDE d'imputer la subvention en compte de dépense - 65736221 - de fonctionnement du budget principal et en compte de recette - 7741 - du budget annexe « Mobilité Durable » ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LES VOTES DES BUDGETS 2025

Monsieur Philippe LAGALLE, rappelle que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater :

- les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice N-1,
- les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Cette disposition permet la continuité de l'engagement des investissements entre le 1^{er} janvier 2025 et la date du vote des budgets, prévue le 27 mars 2025.

Pour 2025, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote des budgets sont les suivants :

Budget principal

Articles	Intitulé	Budget Primitif 2024 avec virements de crédits et décisions modificatives (1)	Crédits Restes à Réaliser 2023/2024 (2)	Nouveaux crédits 2024 (1) - (2)	Ouverture de crédits 2025
Chapitre 13		250 000.00 €	- €	250 000.00 €	62 500.00 €
1311	État et établissements nationaux	150 000.00 €	- €	150 000.00 €	37 500.00 €
13148	Autres communes	50 000.00 €	- €	50 000.00 €	12 500.00 €
1318	Autres	50 000.00 €	- €	50 000.00 €	12 500.00 €
Chapitre 20		600 000.00 €	40 769.12 €	559 230.88 €	139 807.72 €
2031	Frais d'études	333 910.88 €	4 680.00 €	329 230.88 €	82 307.72 €
2051	Concessions et droits similaires	266 089.12 €	36 089.12 €	230 000.00 €	57 500.00 €
Chapitre 204		1 900 000.00 €	4 000.00 €	1 896 000.00 €	474 000.00 €
204111	Subvention Etat	75 000.00 €	- €	75 000.00 €	18 750.00 €
2041481	Subvention autres communes	1 345 000.00 €	4 000.00 €	1 341 000.00 €	335 250.00 €
2041482	Subvention autres	305 000.00 €	- €	305 000.00 €	76 250.00 €
20422	Bâtiments et installations	175 000.00 €		175 000.00 €	43 750.00 €
Chapitre 21		1 500 000.00 €	450 013.99 €	1 049 986.01 €	262 496.50 €
21318	Autres bâtiments publics	877 993.14 €	397 393.14 €	480 600.00 €	120 150.00 €
21351	Bâtiments publics	95 570.66 €	14 320.66 €	81 250.00 €	20 312.50 €
217534	Réseau électricité	5 838.00 €	5 838.00 €	- €	- €
21828	Autres matériels de transport	105 000.00 €	- €	105 000.00 €	26 250.00 €
21838	Autre matériel informatique	142 405.93 €	12 405.93 €	130 000.00 €	32 500.00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	68 390.84 €	13 290.84 €	55 100.00 €	13 775.00 €
2185	Matériel de téléphonie	7 541.48 €	2 541.48 €	5 000.00 €	1 250.00 €
2188	Autres	197 259.95 €	4 223.94 €	193 036.01 €	48 259.00 €
Chapitre 23		38 296 281.00 €	9 497 568.49 €	28 798 712.51 €	7 199 678.13 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	23 339 367.72 €	4 996 155.21 €	18 343 212.51 €	4 585 803.13 €
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	14 956 913.28 €	4 501 413.28 €	10 455 500.00 €	2 613 875.00 €
Chapitre 26		200 000.00 €	- €	200 000.00 €	50 000.00 €
261	Titres de participation	200 000.00 €	- €	200 000.00 €	50 000.00 €
Chapitre 27		1 700 000.00 €	- €	1 700 000.00 €	425 000.00 €
2748	Autres prêts	1 700 000.00 €	- €	1 700 000.00 €	425 000.00 €
Chapitre 4581xxx		4 000 000.00 €	194 238.46 €	3 805 761.54 €	951 440.39 €
4581621	Travaux sous mandat Génie civil Télécom 2021	30 000.00 €	- €	30 000.00 €	7 500.00 €
4581622	Travaux sous mandat Génie civil Télécom 2022	128 155.94 €	78 155.94 €	50 000.00 €	12 500.00 €
4581623	Travaux sous mandat Génie civil Télécom 2023	609 378.30 €	9 378.30 €	600 000.00 €	150 000.00 €
4581624	Travaux sous mandat Génie civil Télécom 2024	1 300 000.00 €	- €	1 300 000.00 €	325 000.00 €
4581723	Travaux sous mandats Transition Energétique 2023	47 031.20 €	15 031.20 €	32 000.00 €	8 000.00 €
4581724	Travaux sous mandats Transition Energétique 2024	1 000 000.00 €	- €	1 000 000.00 €	250 000.00 €
4581822	Travaux sous mandats Eclairage Public 2022	300 275.40 €	275.40 €	300 000.00 €	75 000.00 €
4581823	Travaux sous mandats Eclairage Public 2023	321 397.62 €	91 397.62 €	230 000.00 €	57 500.00 €
4581824	Travaux sous mandats Eclairage Public 2024	250 000.00 €	- €	250 000.00 €	62 500.00 €
4581924	Travaux sous mandat Electricité 2024	13 761.54 €	- €	13 761.54 €	3 440.39 €

Budget annexe « ENR »

Articles	Intitulé	Budget Primitif 2024 avec virements de crédits et décisions modificatives (1)	Crédits Restes à Réaliser 2023/2024 (2)	Nouveaux crédits 2024 (1) - (2)	Ouverture de crédits 2025
	Chapitre 20	23 250.00 €	- €	23 250.00 €	5 812.50 €
2031	Frais d'étude	23 250.00 €	- €	23 250.00 €	5 812.50 €
	Chapitre 23	2 034 642.74 €	151 140.60 €	1 883 502.14 €	470 875.54 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 034 642.74 €	151 140.60 €	1 883 502.14 €	470 875.54 €

Budget annexe « Mobilité Durable »

Articles	Intitulé	Budget Primitif 2024 avec virements de crédits et décisions modificatives (1)	Crédits Restes à Réaliser 2023/2024 (2)	Nouveaux crédits 2024 (1) - (2)	Ouverture de crédits 2025
Chapitre 21		150 000.00 €	1 141.14 €	148 858.86 €	37 214.72 €
2188	Autres	150 000.00 €	1 141.14 €	148 858.86 €	37 214.72 €
Chapitre 23		3 019 870.00 €	712 171.20 €	2 307 698.80 €	576 924.70 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	3 019 870.00 €	712 171.20 €	2 307 698.80 €	576 924.70 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur cette l'application de ces dispositions.

Délibérations d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	89	19	108

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025 dans la limite de celles inscrites au budget principal de l'exercice 2024, au budget annexe « Energies Renouvelables » de l'exercice 2024 et au budget annexe « Mobilité Durable » de l'exercice 2024 ;
- AUTORISE Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 dans la limite des montants indiqués dans les tableaux ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif principal 2025, du budget annexe « Energies Renouvelables » 2025 et du budget annexe « Mobilité Durable » 2025 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que le Comité Syndical du 28 mars 2024 a délibéré pour fixer les durées d'amortissement des immobilisations en propriété du syndicat rattachées au budget principal et aux deux budgets annexes « Energies renouvelables » et « Mobilité durable ».

Les immobilisations concernent l'exercice des compétences statutaires notamment des réseaux d'électricité, de l'éclairage public, des panneaux photovoltaïques, des réseaux techniques de chaleur, des installations de bornes de recharge, des installations générales et agencements, des matériels bureautiques et informatiques ...

La Paierie départementale demande d'imputer certaines dépenses d'investissement sur des comptes d'immobilisations qui ne sont pas utilisés jusqu'à présent par le SDEC ÉNERGIE. Il n'y a donc pas de durée d'amortissements proposées sur ces comptes.

Il convient donc d'actualiser les tableaux de comptes d'immobilisation et des amortissements correspondants du budget principal et des budgets annexes.

Les propositions de mise à jour des tableaux sont mentionnées en bleu.

➤ Budget principal - Instruction budgétaire et comptable M57 :

COMPTE	COMPTE AMORTISSEMENT ASSOCIE	LIBELLE	DUREE D'AMORTISSEMENT EN ANNEE
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2031	28031	Frais d'études	1
20411x	280411x	Subventions d'équipement versées - Etat	1
20414x	280414x	Subventions d'équipement versées - Communes	1
20415x	280415x	Subventions d'équipement versées - Groupements de collectivités	1
2042x	28042x	Subventions d'équipement versées - Personne de droit privé	1
2051	28051	Concessions et droits similaires	5
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
21318	281318	Construction des autres bâtiments publics – Réseaux techniques de chaleur	30
21351	281351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions des bâtiments publics	10
2152	28152	Installations de voirie – Stations de recharge d'hydrogène	10
21534	281534	Réseaux d'électrification – Sécurisation, raccordement, extension, effacement hors éclairage et hors génie civil	40
21538	281538	Autres réseaux – Génie civil	20
21538	281538	Autres réseaux - Réseaux techniques de chaleur	30
2158	28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5
217318	2871318	Constructions d'autres bâtiments publics au titre d'une mise à disposition – Réseaux techniques de chaleur	30
217534	2817534	Constructions de réseaux d'électrification au titre d'une mise à disposition – Réseau d'éclairage public	30
217534	2817534	Constructions de réseaux d'électrification au titre d'une mise à disposition - Réseau de Signalisation Lumineuse	30
21568	281568	Autres matériels et outillages d'incendie et défense civile	1
21828	281828	Autres matériels de transport	5
21838	281838	Autres matériels informatiques	3
21848	281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10
2185	28185	Matériel de téléphonie	2
2188	28188	Autres	5

➤ Budget annexe « Energies Renouvelables » - Instruction budgétaire et comptable M4 :

COMPTE	COMPTE AMORTISSEMENT ASSOCIE	LIBELLE	DUREE D'AMORTISSEMENT EN ANNEE
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2031	28031	Frais d'études	1
2051	28051	Concessions et droits assimilés	5
2138	28138	Autres constructions - Réseaux de chaleur	30
2153	28153	Installations à caractère spécifique - Panneaux photovoltaïques	20
2153	28153	Installations à caractère spécifique – Réseaux de chaleur	30
21753	281753	Installations à caractère spécifique au titre d'une mise à disposition – Panneaux photovoltaïques	20

➤ Budget annexe « Mobilité Durable » - Instruction budgétaire et comptable M4 :

Les comptes d'immobilisation et d'amortissements correspondants de ce budget annexe restent inchangés :

COMpte	COMpte AMORTISSEMENT ASSOCIE	LIBELLE	DUREE D'AMORTISSEMENT EN ANNEE
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2031	28031	Frais d'études	1
2051	28051	Concessions et droits assimilés	5
2153	28153	Installations à caractère spécifique - <i>Infrastructures de recharge pour véhicules électriques</i>	15
2153	28153	Installations à caractère spécifique - <i>Stations de recharge d'hydrogène</i>	15
21753	281753	Installations à caractère spécifique au titre d'une mise à disposition	10
2188	28188	Autres immobilisations corporelles	5

Les modalités d'amortissement restent inchangées et sont reprises dans le projet de délibération, disponible sous OXYAD.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur cette actualisation.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	89	19	108

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de remplacer les dispositions de la délibération n°2024-02-CS-DB-24 du 28 mars 2024 portant sur les durées d'amortissement des immobilisations, comme précisé ci-dessus ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

BUDGET PRINCIPAL 2024 – DECISION MODIFICATIVE N° 4

Le Bureau Syndical propose au Comité Syndical une décision modificative du Budget Principal voté le 28 mars 2024, permettant de régulariser les écritures comptables pour équilibrer la section de fonctionnement.

En effet, le produit des cessions d'immobilisations au budget primitif 2024, inscrit en recettes de fonctionnement au chapitre 77 et à l'article 775 « produits de cessions », pour un montant de 5 000 €, doit être affecté en recettes de la section d'investissement au chapitre 024 « produits de cessions d'immobilisations ».

Cette décision modificative n° 4 modifierait les crédits budgétaires comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Article	Montant de l'article avant DM	Montant de la DM	Montant de l'article après DM
Fonctionnement	Recettes	77	775	5 000.00 €	- 5 000.00 €	0.00€
	Dépenses	023	Sans objet	13 472 521.00 €	- 5 000.00 €	13 467 521.00 €
Investissement	Recettes	021	Sans objet	13 472 521.00 €	- 5 000.00 €	13 467 521.00 €
	Recettes	024	Sans objet	0 €	+ 5 000.00 €	5 000.00 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur cette nouvelle décision modificative du Budget principal 2024.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	89	19	108

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE la décision modificative n°4 du budget primitif 2024 telle que résumée ci-dessus ;**
- **CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.**

Départ de Messieurs Stanislas ALLAIRE, Bruno COUTANCEAU, Cédric CASSIGNEUL, Nicolas ESCACH, Patrick LECAPLAIN, et Gérard VARLET, du collège de Caen la mer, portant ainsi le nombre de votants pour les prochaines délibérations à :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	83	14	97
REPRESENTANTS COMPETENCE « GAZ »	REPRESENTANTS COMPETENCE « GAZ » EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	143	78	12	90

CONCESSIONS GAZ

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES NUMERIQUES GEOREFERENCEES - MOYENNE ECHELLE

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que, par délibération en date du 19 septembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la signature d'une convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz naturel, pour une durée de 5 ans.

Cette convention étant arrivée à son terme, il est proposé de conclure une nouvelle convention.

Cette nouvelle convention, comme la précédente, définit les modalités de communication des données numérisées des infrastructures de distribution de gaz naturel concédées.

D'une durée de 3 ans, elle prévoit la communication des données cartographique à moyenne échelle de tous les réseaux de distribution de gaz naturel concédés, qu'elle que soit la convention de concession concernée :

- Traité de concession du SDEC Energie,
- Traités de concession communaux de Langrune sur Mer, Hermival les Vaux et Le Breuil en Auge,
- Délégation de Service Public (DSP) de 2005 relative aux communes d'Avenay, Bénouville, Breteville l'Orgueilleuse, Escoville et Saint-Aubin d'Arquenay,
- DSP de 2006 relative à la commune de Maltot,
- DSP de 2007 relative aux communes de Le Mesnil-Bacley et Saint-Manvieu Norrey,
- DSP de 2017 relative à la commune de Baron sur Odon.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT, le projet de convention a été mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 26 novembre 2024.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur cette nouvelle convention.

Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :

REPRESENTANTS COMPETENCE « GAZ »	REPRESENTANTS COMPETENCE « GAZ » EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	143	78	12	90

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les dispositions de la convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation à Moyenne Echelle des ouvrages de distribution publique de gaz naturel ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Monsieur Ludwig WILLAUME, du collège de Caen la mer, portant ainsi le nombre de votants selon les prochaines décisions à :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	82	13	95
REPRESENTANTS COMPETENCE « GAZ »	REPRESENTANTS COMPETENCE « GAZ » EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	143	77	11	88

CONVENTION POUR UN RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ VECTEUR DE LA DECARBONATION DES TERRITOIRES

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que, le 6 octobre 2021 le SDEC ÉNERGIE et GRDF ont conclu, pour une durée de 3 ans, une convention de partenariat pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la transition énergétique.

Dans l'intérêt du SDEC ÉNERGIE de participer à toutes actions tendant à décarboner le réseau de distribution de gaz, le Bureau Syndical proposera de reconduire le partenariat mis en œuvre dans le cadre de la convention initiale, arrivé à son terme le 6 octobre dernier.

Le nouveau projet de convention cadre de partenariat pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la décarbonation des territoires » a été mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 26 novembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Cette convention a pour objet d'établir un programme de travail commun entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF pour les trois prochaines années, afin de faire du réseau de distribution de gaz, un vecteur de la décarbonation des territoires.

Elle conserve l'objectif de :

1. Favoriser le développement du biométhane et l'injection de gaz vert dans le réseau gaz ;
2. Mettre en valeur les usages du gaz notamment dans la mobilité durable, dans un contexte de verdissement du réseau gaz ;
3. œuvrer pour un réseau gaz accessible, de qualité et sécurisé.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur cette nouvelle convention.

Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :

REPRESENTANTS COMPETENCE « GAZ »	REPRESENTANTS COMPETENCE « GAZ » EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	143	77	11	88

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les dispositions de la convention cadre de partenariat pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la décarbonation des territoires ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

CONCESSION ELECTRICITE

PROLONGATION DE LA DUREE DE CONVENTIONS LIEES AU CONTRAT DE CONCESSION (PCT – ECHANGES – VRG)

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle qu'Enedis, EDF et le SDEC ÉNERGIE ont conclu, le 29 juin 2018, un nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, pour une durée de trente ans.

Plusieurs conventions associées au contrat de concession ont été conclues et certaines d'entre elles arrivent à leur terme.

Il s'agit notamment des conventions suivantes :

- La convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT qui fixe les modalités liées au remboursement de la Part couverte par le Tarif (PCT).
- La convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ÉNERGIE.
- La convention relative à la valorisation par le Concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante (convention VRG - Valorisation des Remises Gratuites des ouvrages).

Ces conventions arrivant à leur terme le 31 décembre prochain, il est proposé de les prolonger :

- de deux ans soit, jusqu'au 31 décembre 2026, pour ce qui concerne la PCT,
- d'un an soit, jusqu'au 31 décembre 2025 pour les deux autres conventions.

Ces projets d'avenants ont été mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 26 novembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur chacun de ces projets d'avenants.

➤ Avenant n° 2 à la convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT sur le territoire de la concession du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	82	13	95

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les dispositions de l'avenant n° 2 à la convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT sur le territoire de la concession du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ Avenant n° 2 à la convention à la convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ENERGIE

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	82	13	95

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les dispositions de l'avenant n° 2 à la convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ENERGIE ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ Avenant n° 2 à la convention à la convention relative à la valorisation par le Concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	82	13	95

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les dispositions de l'avenant n° 2 à la convention relative à la valorisation par le Concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

CONVENTION POUR UN REFERENTIEL COMMUN TERME I

Monsieur le Vice-Président rappelle que la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente conclue le 29 juin 2018 prévoit le versement d'une redevance de concession en deux parties :

- une redevance dite de fonctionnement « R1 »,
- et une redevance dite d'investissement « R2 ».

La redevance R2 fait intervenir un certain nombre de valeurs, dont le terme I.

Le terme I, représente le montant des dépenses d'investissement permettant de mettre en œuvre les dispositions légales relatives à la transition énergétique afin de différer ou d'éviter le renforcement du réseau public de distribution concédé.

Ces dépenses portent notamment sur des investissements sur le réseau d'éclairage public répondant à plusieurs conditions d'éligibilité.

Les dépenses hors taxes prises en compte pour la redevance de l'année N sont celles mandatées au titre de l'année pénultième par le SDEC ÉNERGIE, mais aussi celles de ses membres (communes ou EPCI).

ENEDIS et le SDEC ÉNERGIE ont signé le 22 décembre 2022 une convention pour un référentiel commun – Terme I, jusqu'au 31 décembre 2026.

La FNCCR Enedis et France Urbaine ont conclu, le 20 novembre dernier, un avenant n°1 à l'accord cadre national relatif aux investissements éligibles au terme I de la part R2 de la redevance de concession conclu le 28 juin 2019.

La conclusion de cet avenant emporte abrogation de plein droit de la convention locale (article 5 de la convention en vigueur : « La présente convention sera résiliée de plein droit, 1 mois après la conclusion d'un nouvel accord cadre national se substituant à l'accord national en date du 28 juin 2019 précisant les conditions d'éligibilité des dépenses d'investissement au terme I de la part R2 de la redevance de concession »).

Dans ces conditions, le Bureau Syndical propose d'approuver la conclusion d'une nouvelle convention pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, jusqu'au 31 décembre 2026. Cette convention prend notamment en compte les apports de l'avenant n°1 susmentionné.

Ainsi, par rapport à sa version antérieure, les apports de cette nouvelle convention concernent la définition des investissements susceptibles d'entrer dans l'assiette du terme I et le report possible de cette assiette sur l'exercice suivant :

1. Les dépenses d'investissements éligibles excédant le plafond du terme I en année n peuvent être reportées en année n+1 dans la limite du plafond fixé en n+1.
2. Les horloges astronomiques qui communiquent avec un système centralisé permettant une programmation (journalière, hebdomadaire ou annuelle) et une reprogrammation à distance, ainsi que les horloges couplées avec un variateur de tension entrent dans l'assiette des investissements éligibles.
3. Les coûts de géoréférencement des ouvrages d'éclairage public créés ou modifiés du fait de la réalisation de travaux fatals entrent dans l'assiette des investissements éligibles.
4. Les illuminations de bâtiments bordant les voies publiques et contribuant à leur éclairage, dans la mesure où ces illuminations fonctionnent aux mêmes horaires que l'éclairage public et en tiennent lieu entrent dans l'assiette des investissements éligibles.
5. Les investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique pour l'éclairage public de voies privées ouvertes à la circulation publique sont éligibles au terme I.

Ce projet de convention a été mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 26 novembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.

Délibération d'intérêt commun :

REPRÉSENTANTS	REPRÉSENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	82	13	95

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les dispositions de la convention pour un référentiel commun dite « TERME I » ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Messieurs Pierre COURCHAI et Philippe MONSIMIER, des collèges de Lisieux Normandie et de Caen la mer, portant ainsi le nombre de votants pour les prochaines décisions à :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	80	12	92

CONVENTION D'ANALYSE D'IMPACT SCENARISEE

Monsieur Rémi BOUGAULT précise que la convention proposée a pour objet, sur le périmètre de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, de déterminer sur la base de scénarios prospectifs de planification énergétique du territoire étudié, leurs impacts sur le réseau public de distribution d'électricité (RPD).

Au titre de cette convention, Enedis s'engage à réaliser gracieusement cette étude, les partenaires s'engageant à fournir les données d'entrée des deux scénarios qu'ils ont déterminés.

Le livrable prendra la forme de cartographies présentant les impacts sur le réseau public de distribution à l'échelle de la maille IRIS et/ou de la Commune et permettant d'évaluer le niveau d'impact sur les Postes de Distribution Publique, les lignes HTA et les transformateurs Postes Sources.

Considérant qu'il est dans l'intérêt des parties de mesurer et de comparer les impacts sur le réseau public de distribution des scénarios proposés, la convention prendra effet à la date de sa signature et prendra fin soit à la remise de l'AIS, soit un an après sa signature.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT, le projet de convention a été mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 26 novembre 2024.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.

➔ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	147	80	12	92

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les dispositions de la convention d'Analyse d'Impact scénarisée (AIS) à conclure entre d'une part le SDEC Energie, le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole et la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et d'autre part Enedis ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

NOUVEAU BAREME DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE

En sa qualité d'autorité organisatrice des missions de service public d'électricité, le SDEC ÉNERGIE est appelé à être maître d'ouvrage de travaux pour le développement du réseau.

Les méthodes de calcul, utilisées par le SDEC ÉNERGIE, pour établir les barèmes pour la facturation des opérations de raccordement dont il assure la maîtrise d'ouvrage, ont été notifiées à la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

Conformément à l'article L. 342-10 du code de l'énergie et, n'ayant pas fait l'objet d'une opposition de la CRE dans un délai de trois mois à compter de sa notification, le dernier barème est entré en vigueur en 2021.

N'ayant pas subi d'évolution de prix depuis, les élus de la commission proposent de mettre à jour le barème de facturation qui sera appliqué par le SDEC ÉNERGIE aux opérations de raccordement réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage.

Comme les barèmes précédents, ce nouveau barème de raccordement est largement inspiré du nouveau barème V7 d'Enedis applicable depuis le 3 août 2024, approuvé par la CRE. Néanmoins, dans le cas du calcul au barème forfaitaire, le SDEC ÉNERGIE souhaite maintenir l'application sur l'ensemble du territoire de la zone A.

Également à la différence d'Enedis, il n'est pas prévu d'appliquer un barème forfaitaire pour la création d'un poste HT/BT compte tenu de l'évolution non maîtrisé des coûts des postes et transformateurs.

Les principaux rappels et principales modifications du barème se synthétisent comme suit :

Le raccordement nécessite	Raccordement individuel Basse Tension $\leq 36 \text{ kVA}$	Raccordement individuel Basse Tension $> 36 \text{ kVA et } \leq 250 \text{ kVA}$													
Une extension basse tension jusqu'à 3 PDL au-delà de 3 PDL, calcul au coût réel des travaux	Formule de calcul : $E = (1-r) (Cf_E + L_E \times Cv_E)$ <small>r = réfaction tarifaire sur l'extension (0,40) Cf_E = part fixe L_E = longueur de l'extension BT nouvellement créée selon un tracé technique et administrativement réalisable Cv_E = part variable en domaine public</small>														
Augmentation de 28,75 %		Augmentation de 32,95 %													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ZONE A</th> <th colspan="2">Cf_E</th> <th colspan="2">Cv_E par mètre</th> </tr> <tr> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>2 509,00 €</td> <td>3 010,80 €</td> <td>103,00 €</td> <td>123,60 €</td> </tr> </tbody> </table>		ZONE A	Cf_E		Cv_E par mètre		HT	TTC	HT	TTC		2 509,00 €	3 010,80 €	103,00 €	123,60 €
ZONE A	Cf_E		Cv_E par mètre												
	HT	TTC	HT	TTC											
	2 509,00 €	3 010,80 €	103,00 €	123,60 €											
La création d'un poste de transformation HTA/BT		Chiffrage sur devis au coût réel des travaux sur la base du bordereau SDEC ÉNERGIE en vigueur													
Un renforcement	Financement SDEC ÉNERGIE														

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur ce nouveau barème pour la facturation des opérations de raccordement des réseaux électriques.

➔ Délibération d'intérêt commun :

REPRENTANTS	REPRENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	147	80	12	92

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPE le barème pour la facturation des opérations de raccordement des réseaux électriques applicable après notification à la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) prévue en janvier 2025 et sans observation de sa part dans un délai de trois mois ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les élus pour leur présence à cette séance et lève la séance à 15h50 après avoir rappelé, une nouvelle fois, les dates et lieux des prochaines assemblées plénières :

- Jeudi 6 février 2025 – 14 h – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- Jeudi 27 mars 2025 – 14 h – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- Jeudi 5 juin 2025 – 14 h – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- Jeudi 9 octobre 2025 – 14 h – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- Jeudi 18 décembre 2025 – 14 h – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Le Secrétaire de séance,



Patrice GERMAIN

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE